



Les Rayons de la Transparence !



COMITE DE PILOTAGE

19^{ème} Réunion extraordinaire du Comité de pilotage tenue le vendredi 11 août 2023

Compte-rendu

Le vendredi 11 août 2023, le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a tenu sa dix-neuvième réunion extraordinaire sous la présidence de Madame la Ministre déléguée auprès du Président de la République chargée de l'Energie et des Mines, présidente du Comité de pilotage, dans la salle de réunion de ce Ministère. Etaient présents à la réunion quatorze (14) membres du Comité de pilotage, le Coordonnateur national et ses collaborateurs, le Directeur de Cabinet du Ministère, le Consultant du projet Anticorruption ITIE et son Assistant ainsi que la personne ressource du Comité de pilotage.

La réunion a été ouverte à 9 heures 30 minutes par la Présidente du Comité de pilotage, qui après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, a demandé la présentation du projet d'ordre du jour qui a été adopté comme suit :

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 18^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage
2. Adoption des termes de référence de recrutement de l'administrateur indépendant pour l'élaboration des rapports ITIE 2022, 2023 et 2024
3. Adoption des résultats et livrables du projet anticorruption ITIE-Togo
4. Divers

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour proposé, la présidente du Comité de pilotage a demandé au Coordonnateur national de faire un point sur toutes les actions à mener avant le début de la validation du Togo le 1^{er} janvier 2024. Ce document doit être soumis aux membres du Comité de pilotage pour information.

Développement des points

1. **Examen et adoption du compte-rendu de la 18^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage**

Le compte-rendu de la 18^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage, tenue le mercredi 02 août 2023 a été adopté sans amendements.

2. **Adoption des termes de référence de recrutement de l'administrateur indépendant pour l'élaboration des rapports ITIE 2022, 2023 et 2024**

Le Coordonnateur national a procédé à la présentation succincte des points essentiels des termes de référence qui serviront au recrutement du conciliateur qui se chargera de l'élaboration des rapports ITIE 2022, 2023 et 2024. Dans son exposé, le conciliateur sera recruté sur la base de sa compétence, des années d'expériences dans l'élaboration des rapports ITIE et de l'absence de

conflit d'intérêt. Les tâches à accomplir seront réparties entre le conciliateur et la commission technique du Comité de pilotage qui se chargera également du suivi de tous les travaux. Ces tâches se feront en cinq (05) phases à savoir le cadrage des rapports, l'établissement des formulaires de déclaration, la collecte des données, le rapprochement des données et la production des rapports.

L'élaboration des trois rapports se fera sur la base des données collectées au travers des formulaires de déclarations qui seront soumis au Comité de pilotage pour examen et adoption. Les entités déclarantes seront formées sur la compréhension et le bon remplissage de ces formulaires de déclarations. Les données seront collectées par la Cellule Collecte et traitement des données et soumis à la validation de la commission technique. Ensuite, le conciliateur se chargera de l'analyse des données, du rapprochement et de la production des rapports.

Pour la compréhension du rapport au regard des recommandations de la Norme ITIE, la méthodologie de rédaction des rapports sera de procéder exigence par exigence.

Le présentateur a souligné que ces rapports sont financés par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance et au Développement du Secteur Privé (PAGDSP) à 60 millions de F CFA à raison de 20 millions de F CFA par exercice.

La présentation du Coordonnateur national a été suivie de débat au bout duquel les membres du Comité de pilotage ont retenu ce qui suit :

- inclure dans le document un planning d'exécution de chaque activité avec les responsables
- mettre dans le contexte de ces TdR, les nouvelles orientations du gouvernement concernant le secteur extractif et les réformes intervenues dans ce secteur
- utiliser la Norme ITIE 2023 comme base de rédaction de ces trois rapports même si elle n'est applicable qu'à partir de l'exercice 2024
- définir les mesures de performance d'évaluation du conciliateur
- inclure dans le document une clause stipulant que le contrat peut être résilié si le rapport de la 1^{ère} année n'est pas satisfaisant (la performance des travaux du conciliateur à la 1^{ère} année déterminera si le contrat s'étendra ou non sur les deux autres années).

La prise en compte de ces observations permettra aux membres d'adopter ces termes de référence.

3. Adoption des résultats et livrables du projet anticorruption ITIE-Togo

La parole a été donnée au consultant recruté pour élaborer ce projet, Monsieur TCHACONDOH Ouro-Bossi pour présenter les résultats et livrables du projet.

Selon le consultant, les livrables de ce projet sont le rapport des travaux et plan de suivi, le rapport diagnostic du secteur extractif, le rapport diagnostic des efforts du Togo en matière de prévention et de lutte contre la corruption sur les 15 dernières années et enfin le rapport d'examen des cas de corruption. Le consultant a formulé des recommandations à l'endroit des structures et institutions ciblées par le projet et a proposé un plan de suivi pour améliorer le cadre légal et réglementaire du secteur extractif.

A l'issue de cet exposé, il a été demandé au consultant de proposer un document succinct qui fait ressortir les constatations de risque de corruption, les solutions et les recommandations qui suscitent l'action. Ceci permettra au Comité de pilotage de mieux comprendre le document pour pouvoir l'adopter.

Par ailleurs, et sur demande des membres, le Coordonnateur national a fait le point sur le rapport ITIE 2021. Selon lui, à ce jour, toutes les entités déclarantes ont fourni des déclarations. Seul cinq (05) entreprises ont été retenues et leurs données font 95 % des revenus du secteur en 2021.

Pour finir, la présidente du Comité de pilotage a demandé que le conciliateur fasse une présentation du projet de rapport au Comité de pilotage dans la mi-septembre 2023.

Aucun point n'a été abordé dans les divers. Ainsi, la réunion a été clôturée à 11 heures 40 minutes.

Adopté à Lomé, le 21 novembre 2023

*Pour le Comité de pilotage
19^{ème} réunion extraordinaire (Séance extraordinaire du 11 août 2023)*

Le Coordonnateur national



Didier Kokou AGBEMADON



The stamp is circular with a blue border. The outer ring contains the text 'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIONNES' at the top and 'Lomé - TOGO' at the bottom. The inner circle features the acronym 'ITIE' in large letters, with 'TOGO' written below it. To the left of the acronym, it says '08 BP: 8288'. To the right, it says '22 26 89 90'. There are small stars on either side of the acronym.

La Présidente du Comité de pilotage



Mawanyo Mila AZIABLE



The stamp is circular with a blue border. The outer ring contains the text 'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIONNES' at the top and 'Lomé - TOGO' at the bottom. The inner circle features the acronym 'ITIE' in large letters, with 'TOGO' written below it. To the left of the acronym, it says '08 BP: 8288'. To the right, it says '22 26 89 90'. There are small stars on either side of the acronym.